



# ABRI IMMOBILIER



## LE RESEAU PARTENAIRE DE VOTRE PROJET

TOUTES TRANSACTIONS

Depuis 1970

22, Avenue Pasteur  
34690 Fabrègues  
Tél : 04.67.85.14.17  
Port : 06.82.85.44.82  
fabregues@abriimmobilier.com

Fédération Nationale de l'Immobilier

[www.abriimmobilier.com](http://www.abriimmobilier.com)

18 Rue de la chapelle  
34660 Cournonterral  
Tél : 04.67.85.00.86  
Port : 06.76.87.01.75  
cournonterral@abriimmobilier.com

### HONORAIRES D'AGENCE AU 01 JANVIER 2019

Selon l'ordonnance n° 86/1243 du 1er décembre 1986 libérant les prix à compter du 1er janvier 1987, nos tarifs sont les suivants ( les honoraires sont à la charge des vendeurs )

PRIX DE VENTE :	HONORAIRES TTC
- Jusqu'à 50000 euros	Forfait de 5000 euros
- De 50001 à 95000 euros	Forfait de 6500 euros
- De 95001 à 150000 euros	Forfait de 8500 euros
- De 150001 à 190000 euros	Forfait de 11000 euros
- De 190001 à 250000 euros	Forfait de 12000 euros
- Au dessus de 250 001 euros	5% ttc

TVA en vigueur 20% DEPUIS LE 01/01/2014

ESTIMATION ORALE : Gratuit

AVIS DE VALEUR AVEC DOSSIER COMPLET : 180 EUROS TTC

EXPERTISE EN VALEUR VENALE : SELON DEVIS

EXPERTISE EN PATHOLOGIE DU BATIMENT : SELON DEVIS

Ces honoraires s'entendent « maximum » nous permettant, le cas échéant de les négocier ensuite à la baisse tout en respectant ci-dessus.

Les honoraires représentent la rémunération d'une prestation de service qui vous est fournie dès le premier contact : conseils / marché, conseils juridiques et fiscaux sur la mise en commercialisation ou l'achat, coût de la publicité, visites accompagnées, assistance à la négociation, coût de structure, assurances professionnelles et garanties financières.

L'ensemble de ces prestations ne sont rémunérées qu'en cas de vente ou d'achat effectifs de votre bien par notre intermédiaire.

Ces honoraires peuvent être partagées lorsque plusieurs agences participent à la réalisation de la transaction.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.